

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

communes de Châteaubriant, Guémené Penfao et Grand Fougeray

Par arrêté interpréfectoral n° 2017/BPEF/154 du 5 janvier 2018, a été prescrite l'enquête publique unique préalable à l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau et à la déclaration d'intérêt général sollicitées par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin Versant de la Chère, 13 rue d'Angers, 44110 Châteaubriant, concernant le programme d'actions sur les milieux aquatiques sur le bassin versant de la Chère, opération réglementée en application du code de l'environnement, notamment les articles L.123-1 et suivants, L211-7 et de l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017.

Les communes concernées par le projet sont les suivantes : Châteaubriant, Soudan, Saint Aubin des Châteaux, Sion les Mines, Ruffigné, Mouais, Derval, Pierric, Conquereuil, Guémené Penfao, Lusanger, Rougé et Saint Vincent des Landes en Loire-Atlantique et Teillay, Ercé en Lamée, Saint Sulpice des Landes, La Dominelais, Grand Fougeray et Sainte Anne sur Vilaine en Ile-et-Vilaine.

Cette enquête publique aura lieu **du jeudi 1^{er} février 2018 au vendredi 2 mars 2018 inclus**, soit pendant 30 jours consécutifs, dans les communes de **Châteaubriant, Guémené Penfao et Grand Fougeray**.

M. Dominique LESORT, avocat retraité au barreau de Nantes, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête sera déposé pendant toute la durée de l'enquête en mairies de Châteaubriant, de Guémené Penfao et du Grand Fougeray (sur support papier et sur un poste informatique) où toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Le public pourra formuler ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées, par voie postale, au commissaire-enquêteur en mairie de Châteaubriant (Place Ernest Bréant – B.P. 189 – 44146 Châteaubriant) ou par voie dématérialisée pendant la durée de l'enquête à l'adresse suivante : enquete.bvchere@gmail.com (la taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo, seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête seront pris en compte).

La consultation du dossier est également possible sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et sur le site internet de la préfecture d'Ile-et-Vilaine (<http://ille-et-vilaine.gouv.fr>).

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations du public aux jours et heures suivants en mairies de :

- CHATEAUBRIANT (44) le jeudi 1^{er} février 2018 de 9h00 à 12h00
- GUEMENE PENFAO (44) le mardi 13 février 2018 de 14h00 à 17h00
- GRAND FOUGERAY (35) le mercredi 21 février 2018 de 9h00 à 12h00
- CHATEAUBRIANT le vendredi 2 mars 2018 de 14h00 à 17h00.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de Loire-Atlantique dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur les sites internet des préfectures de Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et d'Ile-et-Vilaine (<http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr>) et mis à la disposition du public dans les mairies concernées par le projet, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire : Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin Versant de la Chère, 13 rue d'Angers, 44110 Châteaubriant.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation environnementale loi sur l'eau et une déclaration d'intérêt général des travaux délivrée par la préfète de Loire-Atlantique et le préfet d'Ile-et-Vilaine, assortie de prescriptions ou un refus.